



SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CONTRAT GLOBAL ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ALBANAIS (SIGAL)

OBJET :

Communication :

**Demande de subvention
pour la refonte du site
Internet du SIGAL**

L'an deux mil dix, le 21 juin 2010, à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SIGAL dûment convoqués se sont réunis au siège du SIGAL à Rumilly (74150) en session ordinaire présidée par M. Jean-Claude MARTIN, Président.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 23

Date de convocation : mardi 15 juin 2010

PRESENTS :

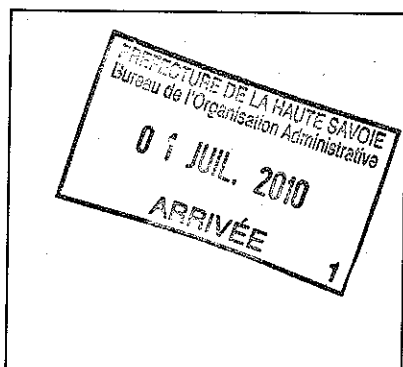
M. Philippe HECTOR – Mme Sylvia ROUPIOZ – M. Bernard CARLIOZ (suppléant de M. Roland LOMBARD) – M. Jean-Pierre LACOMBE (suppléant de Mme Martine MANIN) – M. Bernard GAY – M. Pierre BECHET – M. Marcel THOMASSET – Mme Viviane BONET – M. Pierre BLANC (qui a reçu pouvoir de M. Christian HEISON) – M. Maurice POPP – M. François RAVOIRE (suppléant de Jean-Michel AVON) – Mme Hélène BUVAT – M. Jean-Claude MARTIN (qui a reçu pouvoir de M. Marcel BOUVIER) – M. François ABEL – M. Georges DUPASSIEUX – M. Roland DALEX – M. Jean-Claude GUERRAZ – M. Alain COLLINET – M. Jean-Louis DUBOIS – M. Alain BAUQUIS – M. Pierre FROELIG

ABSENTS :

M. Hervé TEYSSIER – M. Jacques COPPIER – M. Roland LOMBARD (suppléé par M. Bernard CARLIOZ) – M. Joseph PERISSIER – Mme Martine MANIN (suppléée par M. Jean-Pierre LACOMBE) – M. Jean-Marc PELCE – M. Christian HEISON (qui a donné pouvoir à M. Pierre BLANC) – M. Marcel BOUVIER (qui a donné pouvoir à M. Jean-Claude MARTIN) – M. Bernard BONNAFOUS – M. Jean-Michel AVON (suppléé par M. François RAVOIRE) – Mme Evelyne DEPLANTE – M. Jean-Pierre BUGUET – M. Jean-Jacques GUINOT

M. Marcel THOMASSET est désigné Secrétaire de séance.

Cadre réservé à la Préfecture :





Rapporteur : Monsieur le Président

La remise à jour du site internet du SIGAL est en cours de lancement avec une mise en ligne prévue pour septembre 2010. Le budget de cette mise à jour s'élève à 6.535 €

Les crédits « communication » du CDDRA peuvent être sollicités à hauteur de 50%.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à solliciter la subvention auprès de la région Rhône Alpes

Cadre réservé à la Préfecture :

Ainsi délibéré,

Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

JC MARTIN.

